

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 17 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-243

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-neuf
Présents : 43 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés : 19 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs : 15 Saint-Flour, après convocation légale en date du 11
Votants : 58 décembre 2025, sous la Présidence de Madame Céline
CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Jérôme GRAS, M. Axel JOURQUIN, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETTIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUNGET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Yolande CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Gérard DELPY, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVUCH, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

MME Béatrice ANTHONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET
M. Frédéric ASTRUC donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Gilles BIGOT donne pouvoir à MME Marina BESSE
M. Jean-Marc BOUDOU donne pouvoir à M. Daniel MIRAL
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Gérard COURET donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Vital GENDRE donne pourvoir à M. Bernard REMISE
M. Gilbert GLANDIERES donne pouvoir à M. René PELISSIER
M. Christian GRENIER donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Olivia GUEROUULT donne pourvoir à M. Philippe DE LAROCHE
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUNGET
M. Jean-Marie MEZANGE donne pouvoir à M. David VITAL
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Marie PETTIMBERT
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **22 DEC. 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portants réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **22 DEC. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : **BUDGET PRIMITIF 2026 - INSCRIPTION PAR ANTICIPATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié disposant que l'exécutif de la collectivité territoriale, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique :

- Est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget,
 - ✓ De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, ;
 - ✓ De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- Peut, jusqu'à l'adoption de ce budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vu l'article L. 1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est applicable aux établissements publics intercommunaux ;

Considérant que cette autorisation donnée à la Présidente permet de ne pas prendre de retard pour la réalisation d'opérations réalisées à partir du 1^{er} janvier 2026 et avant le vote du Budget primitif 2026 ;

Précisant que cette autorisation ne prendra effet qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, que les dépenses envisagées, de par leur état d'avancement, ne peuvent pas faire l'objet d'un engagement juridique et financier 2025 ;

Rappelant que le montant budgétisé au budget primitif 2025 pour les dépenses d'investissement (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») pour :

- Le **budget général** est de 4 988 116.15 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2026 un montant maximum s'élevant à 1 247 029.04 € ;
- Le budget annexe « **collecte des ordures ménagères / déchetteries** » est de 369 000 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2026 un montant maximum s'élevant à 92 250 € ;
- Le budget annexe « **aire d'accueil des citoyens français itinérants** » est 84 000 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2026 un montant maximum s'élevant à 21 000 € ;
- Le budget annexe « **Maisons territoriales de santé** » est de 185 821.95 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2026 un montant maximum s'élevant à 46 455.49 € ;
- La **régie de distribution de chaleur** est de 269 649.80 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2026 un montant maximum s'élevant à 67 412.45 € ;

Considérant les dépenses d'investissement listées en annexe qui pourraient être engagées dès le 1^{er} janvier 2026 ;

Vu l'avis du bureau exécutif consulté par voie dématérialisée du 10 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
055-20251222-9412/2025-243-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

Considérant que les crédits budgétaires devront être prévus au budget primitif 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

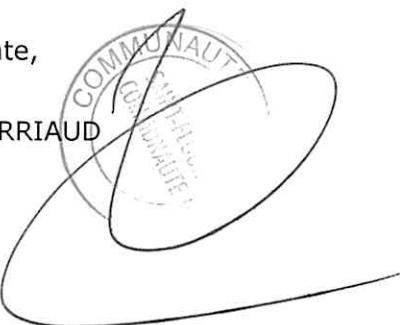
- + **AUTORISE Madame le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2026 et avant le vote du Budget primitif 2026 de Saint-Flour Communauté listées en annexe de la délibération dans les conditions ci-dessus énoncées ;**
- + **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2026 de Saint-Flour Communauté.**

POUR : 58 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX



Dépenses d'investissement à engager, mandater et liquider par anticipation entre le 1er janvier 2026 et le vote du budget primitif 2026

Budget Général TTC			
Crédits d'investissement 2025:	4 988 116,15 €	montant Maximum des crédits pouvant être ouvert :	1 247 029,04 €
Opérations	Imputation budgétaire	Montant TTC	
Boucle cyclotouristique vallée de la Truyère - travaux	c/2312 opération 94	45 000,00 €	
Stationnements vélo -	C/2188 opération 94	10 000,00 €	
Marché au cadran - étude de faisabilité	c/2031 opération 60	30 000,00 €	
Atelier pédagogique Volzac - travaux bâtimentaires et froid	c/21328 opération 60	36 000,00 €	
Préau ALSH	c/2313 opération 51	190 000,00 €	
Maîtrise d'œuvre des travaux de réfection du système d'endiguement de la Vigière	c/2031 opération 93	63 960,00 €	
Aides économiques aux entreprises	c/20421-20422 opération 19	40 000,00 €	
Aides à l'habitat et contrat d'animation	c/2031 - 20422 opération 110	90 000,00 €	
Assemblée communautaire - matériel informatique et sono	c/2183 opération 107	20 000,00 €	
Eclairage sécurité halle animations Pierrefort	c/21314 Opération 74	3 000,00 €	
Maison des services Chaudes-Aigues : Modification silo et ouverture mur	c/21314 Opération 69	26 000,00 €	
Village agroalimentaire de Camiols - Acquisition d'un local + frais d'acte	c/2111 Opération 16	30 000,00 €	
ZA Rozier Coren - modification poteaux d'incendie	c/2312 Opération 22	25 000,00 €	
S/TOTAL		608 960,00 €	

Collecte des OM/Déchèteries TTC			
Crédits d'investissement 2025 :	369 000,00 €	montant des crédits pouvant être ouvert	92 250,00 €
Achats containers poubelle	c/2158 opération 13	17 000,00 €	
Achat 8 colonnes à Verres	c/2158 opération 13	16 000,00 €	
Système comptage fréquentation dechetterie St Flour	c/2188 opération 20	4 000,00 €	
S/Total			37 000,00 €

Aire d'accueil des citoyens Français itinérants TTC			
Crédits d'investissement 2025 :	84 000,00 €	montant des crédits pouvant être ouvert	21 000,00 €
Divers équipements	c/2158 opération 101		10 000,00 €

Maisons territoriales de santé HT			
Crédits d'investissement 2025 :	185 821,95 €	montant des crédits pouvant être ouvert	46 455,49 €
Relamping (tranche 1) pole territorial de santé Saint Flour	C/21321 opération 101		8 000,00 €

Régie de distribution de chaleur			
Crédits d'investissement 2025 :	269 649,80 €	montant des crédits pouvant être ouvert	67 412,45 €
Maitrise d'œuvre cheminées et filtres Crozatier	C/ 2153 opération 101		40 000,00 €

Total tous budgets		Accusé de réception en préfecture 015-20703860.00-61217-DELIB2025-243-DE Date de télétransmission : 22/12/2025 Date de réception préfecture : 22/12/2025
--------------------	--	---